

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

\$ % ## &
' ()

!" #

* +

_____ -

& + % . ! /+- /!") #" 0 .
2 3 ' 1

$\frac{4}{\%} \frac{\%}{1} -$

% #

$\frac{4}{\%} \frac{\%}{1} +$

% 5

$\frac{\$}{4}$

2 3 ' \$ 4* +
/ 0

3 % - +

+ 6 %/ &

& 1 - -

/ " & + " & " , " #. 0 " "7 "
3 6 8 + " 9 + % /- + 5 2 & 4





2 2 3 ' 1

!! " " " " # "
+ % ! " " " !") # 1
" \$ % &

!! " " " "
; ! " ; !") <
(!'

=====

\$ + 4
\$? 4?

! " "

4 % % + % 0 ! % % - +
/! - / - 20 ! % @ / , % -

& + ! \$ % * +-- + - 1 0 ! % - '
+ " + - 1 0 ! % - + / %
. /+- / 0 . - + + 1 * - + ! &
6 /+- / 0 .after the "amended Conventio
& - / 1 /! - / - 20 ! % @ /
(hereafter the "GRS MCAA") on

& + ! " / " - + + &
+- 6 - + + & + ! ! % # 1 %
0 "+" % +- 0 + % % * 1" 6
1 % 6 ! 6 - + + & + % ! # 0 1 % %
% * 1A

& + ! / % - + + & + 1 6 -
- 1 ! - + + & % % % +-
0 + ! 0A

. +% % - - 1 1 1 < + + - + + &
0 + ! 0 % ! < + % 6 % 6 - + +
%% "+" B " + ! < + % 6 & 6 1
% 0 ! 1 1 + + - % # 1 % % 6 ! 1 A

/ C 6 +! ! 0 ! * 1 - + + & 6 +
+ / % ! - + + & + &\$.& // % - 6 * 1 6
0 + ! 0 % % + % - + + & %
+ ! + % % % A

)

@ % - C 6 +! ! " % " 6 * 1 - + + & 6 +
% / 0 + % - + + & 0 + + & \$. & // 0
* + ! % + % % A + % - + +
\$! ! % - + + / % - + + & +
. & // - 1 + % (6B 1 ! < + + ! < +
6 + - + ! % 6 + ! < + - ! < + 1 0
% - + & \$. & // A
& % - ! 1 % < + (+ % & \$ + / %
- + + & + & \$. & // " 6 (% - ! (% B6
/) % - + + & " ! + 1 - % & \$. & // %
! 0 % ! < + + 6 + % - " A %
\$ % * + + - + + & % % + 6
- % & \$. & // % + - + & \$ // & 6 \$ % + 6
* + + % 0 + ! & 0 6 - + - +
< +
\$ * % ++ /) " \$ % * + + * % % % + -
& + - + - + " 0 % + ! - + +
6 % - + + ! < + " 6 ! 0
B + ! < + + 1 & \$. & // 6 (!
+ ! < + + 1 & \$. & //

)

\$ **transmise par la Délégation Permanente de la**
rétaire Général de l'OCDE le 6 juin 2018

Déclaration relative à la date d'effet pour D/es+éc
multilatéral entre autorités compétentes concernant
0 - %

& +? B \$? B + * pris l'engagement d'échanger a
! - 'et que, pour être en mesure d'échanger au
en vertu de la Convention concernant l'assistance a
telle qu'amendée par l'OnPrentto conl econocdeirfni aannt Il'aassis
- E % (E &F - +? % -?- + B
elle s'est s'ngabée+ * s'igné une Déclaration d'adhésio
re autorités compétentes concernant l'échange autom
% (E IF AMAC GNCD A

& +? B " % -?- ; 28(6), la Convention amendée s'
administrative couvrant les périodes" d'imposition qui
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de épés'i appe lid'empòsli t à assi,stedce admi
! % < " Ejanvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée estAentrée en vigueur

& érant que l'article - +? ? B + 0 *
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'imposAtion ou obligations

& B + ! - l - < +
Convention amendée que pour ce qui concerne des périod
< + + B - &? B " ?B "
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
+- 0 < + + B
d'imposition ou les obligations fiscaE panprenadè h àas
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
+ ! - 'ar biclee la Convention amendée et de l
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties décladAeffeten

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la
Partie existante des renseignements Convention amendée aré
pour ce qui concerne des+périodes %d'impositi ; +
dans la Convention amendée si les deux Parties déclad
d'efAet

Reconnaissant que les renseignements & reçus+?en vertu
l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des demandes de suivi
< + ?- " B -l- ? + + +? B
< + ?- ? mat?iquement des renseignements en ver

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans
de l'ardéclae Convention amendée et de l'AMAC NCD, ai
demandes de suivi formulés+ en&applicati?oh de?ll'arti
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de
B 1 % ! " B B iodes d'imposition ou les obligati
+ 0B ! - A

)

J \$? B + * ! que la Convention amendée s'applique
dispositions de l'AMAC NCD d'assistance administrative
\$? B + * ! ; & - +? B %
déclarations similaires, quelles que soient les péri
< + + 0B ! -

J \$? B + * ! que la Convention amendée s'applique
l'assistance administrative prévue par son article
; & - +? B % + +? - " B B
d'imposition ou les obligations fiscales de la jurid
" B + + - + + 0 ! -
échangés en vertu de l'AMAC NCD pour des périodes de
par l'AMAC NCD.